

- 7 DEC. 2022

A6a/1166/22

## DECISION

**LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 330-1 ;

## DECIDE

Mme Juliette ANDRES, Secrétaire générale, est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.



Michaël GALY  
Directeur Général des H.U.S.